

15° Rallye Régional des Monts de Vaucluse

13 & 14 Mai 2022

ASAC VAUCLUSIEN

185 Route des Rémouleurs

Z.I Courtine B.P 91000

84095 AVIGNON Cedex 9

Tel: 06.28.54.07.53. – Fax : 04.90 27 14 29.

REGLEMENT PARTICULIER

Les engagements sont à envoyer à:

PUJADES SEBASTIEN

TEAM SARRIANNIS

141 ROUTE DU MOULIN – 84260 SARRIANS

Tel : 06 10 54 21 17 HR

Email:teamsarriannais@sfr.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 28 mars 2022
Ouverture des engagements :	Dés parution du règlement
Clôture des engagements :	lundi 2 Mai 2022 Minuit
Parution et distribution du Road book	Samedi 07 mai 2022 & vendredi 13 mai 2022 a la salle Hangar Lamy à Mormoiron.
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 07 mai 2022 et Vendredi 13 mai 2022 de 8h à 18h
Vérifications administratives :	Vendredi 13 mai 2022 de 16h00 à 20h00 Salle des Associations La Ruche à Mormoiron
Vérifications techniques :	Vendredi 13 mai 2022 de 16h15 à 20h30 au Stade de Mormoiron
Heure de mise en parc de départ	Vendredi 13 mai 2022 à 16h30 Stade de Mormoiron
Affichage Officiel :	Au PC du Rallye .Salle des Associations La Ruche à Mormoiron, au Parcs fermé et regroupement
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 13 mai 2022 à 19h00 au PC du rallye Salle des Associations La Ruche à Mormoiron
Publication des équipages admis au départ :	Vendredi 13 mai 2022 à 22h30 au PC du rallye et parc de départ Plan d'eau des Salettes

Publication de l'ordre des départs 1° Étape :	Vendredi 13 mai 2022 à 22h30 au PC du rallye et parc de départ Mormoiron
Départ du rallye :	Samedi 14 mai 2022 à 09h00 du stade de Mormoiron
Arrivée du rallye :	Samedi 14 mai 2022 à partir de 17H33 Plan d'eau des Salettes Mormoiron
Vérifications finales :	Samedi 14 mai 2022 dès l'arrivée du rallye Garage Silvestre Auto-Sport à Mormoiron
Publication des résultats du rallye :	Au PC du rallye 30 mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent et parcs fermé et assistance
Remise des prix	Samedi 14 mai 2022 à 20h00 Plan d'Eau des Salettes à MORMOIRON
Permanence du Rallye :	Ecurie Team SARRIANNNAIS Chez Mr Paul RUBINO Tel 06 10 54 21 17 (HR)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Vauclusien organise les **13 et 14 MAI 2022** une épreuve automobile régionale dénommée **15° Rallye Régional des Monts de Vaucluse** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA, le 29/03/2022) sous le numéro 31 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 248 en date du 29/03/2022

Comité d'Organisation

CO Présidents : Georges POUQUINE , Président de l' ASAC Vauclusien
Paul RUBINO, Président du Team Sarriannais

Membres Comité: Guylaine Rousset – Bruno Chastel —Brigitte Boyer
Jacky Leroy —Vincent Groulier- Nathalie Rocci
Patrick et Sandrine Suchon - Jean Pierre et Jani Vieux- Bernard Point-
Brahic Laurent-Pujades Sébastien-Bazzo Cécilia- Letitia Sanchez-Lambert Pascal-

Secrétariat du Rallye : 141 route du Moulin 84260 Sarrians
Téléphone : 06 10 54 21 17 (H.R)
Email: teamsarriannais@sfr.fr

Organisateur technique

Nom : TEAM SARRIANNNAIS .Paul RUBINO licence N° : 118002

1.1P. OFFICIELS

Président du collège : Franck DEL SANTO licence n° : 3166
Membres Annick PECOUT licence n° : 154215
Jean Marc PORTAL licence n° : 10768

Directeur de Course : Gérard GHIGO licence n° : 9206
Directeur de Course Adjoint : Jacques GAUTHIER licence n° : 35196
Yannick BARDIN licence n° : 46622

Directeur de course VHC Serge FREVILLE licence n° : 27121

Directeur de course adjoint délégué aux vérifications administratives
Serge FREVILLE

Directeur de course délégué à la voiture tricolore
Nathalie CHANTAGREL licence n° : 9549

Directeur de course délégué aux épreuves spéciales
Marc HABOUZIT licence n° : 7145
Jacky PINON licence n° : 5330

Commissaire Technique Responsable :
- Loys BORDERON licence n° : 183288

Commissaires Techniques :
Christian MANGEMATIN licence n° : 6507
Jean Pierre FORESTELLO licence n° : 11620
Christophe BIAGIONI licence n° : 169294

Commissaires Techniques VHC Responsable :
Philippe BLANC licence n° : 38131

Délégué Sécurité Ligue PACA: licence n°

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :
Françoise FREVILLE licence n° : 111134
Patrick HARDY licence n° : 233379
Isabelle BASSOTTI licence n° : 196336

Responsable du classement informatique :
TOP RALLYE

Responsable des commissaires : A.S.A.C Vaclusien
et délégués RUBINO Paul licence n° : 118002
Jean- pierre VIEUX licence n° : 184241

Juge de faits : A l'exception des membres du collège des commissaires sportif du rallye,
Tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA
Le 15^{ème} Rallye Régional Des Monts de Vaucluse compte :

ES 1-3 & 5: 11 postes commissaires 8 commissaires inter 11 Extincteurs 1 ambulance.
ES 2-4 & 6 : 9 postes commissaires 8 commissaires inter 9 Extincteurs 1 ambulance.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 15^o Rallye Régional des Monts de Vaucluse compte pour :
▫ la Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 2

▫ le Challenge des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur

1.3P. VERIFICATIONS

Par convocation individuelle par mail

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : **Vendredi 13 mai 2022 de 16h00 à 20h00 Salle des Associations La Ruche à MORMOIRON, tout retard pourra être sanctionné.**

La présentation des licences est exigée aux vérifications ainsi qu'à toute demande d'un officiel pendant l'épreuve

Les vérifications techniques auront lieu le **Vendredi 13 mai 2022 de 16h15 à 20h30 au Stade de MORMOIRON**

Les vérifications finales seront effectuées au garage : **SILVESTRE AUTO SPORT**

222 Rte de Carpentras à MORMOIRON

Taux de la main d'œuvre / horaire : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 15° Rallye Régional des Monts de Vaucluse doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le **lundi 02 Mai 2022 23h59**

Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum. (110 Modernes + 20 VHC)

Toutefois, celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 130 voitures pour les deux rallyes.

3.1.10P. Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €**
- **avec la publicité facultative des organisateurs : 320 € pour les équipages 100% licenciés à l'ASAC VAUCLUSIEN**
- **sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que les photocopies (licences, permis de conduire, 1^opage du passeport)

Les engagements par fax ou par mail ne seront pas validés. Les envois devront se faire par courrier simple (ni recommandé, ni Chrono post)

Les engagements incomplets seront mis sur liste d'attente.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette épreuve si le nombre d'engagés est inférieur à 70 au jour de la clôture des engagements.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4,1P Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA

4,2P Pneumatiques

Règlement de l'utilisation des pneumatiques, Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement et seulement au parc prévu à cet effet figurant sur le road book et réservé aux véhicules identifiés.

Toute assistance en dehors de ce parc est interdite.

Pour tout contrevenant sur les éditions précédentes et à venir, l'organisation étudiera la demande d'engagement avant son acceptation.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES & PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1P Identifications des véhicules

L'identification des véhicules se fera par l'apposition de 2 plaques (210mm X 140 mm), l'une située à l'avant du véhicule, et l'autre à l'arrière. Le numéro de plaque sera attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour l'épreuve.

Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur du pare-brise côté opposé au poste de pilotage.

Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Pendant la durée de la manifestation, les plaques d'immatriculation devront être soit retirées, soit occultées. Dans le dernier cas, il appartiendra au concurrent de recouvrir intégralement sa plaque avec un adhésif de couleur noire.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 15° Rallye Régional des Monts de Vaucluse représente un parcours de 130,800 km

Il est divisé en une seule étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.600 km.

Les épreuves spéciales sont :	ES 1 - 3 - 5	St Jean	8,000 km x (3)
	ES 2 - 4 - 6	Les Gaps	5,200 km x (3)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : **Samedi 07 mai 2022 et Vendredi 13 mai 2022**

de 8 h00 à 18h00

En accord avec les communes, il vous sera demandé d'être vigilant et de limiter vos vitesses sur les routes des ES et en agglomération ou aux abords des habitations.

De nombreux contrôles seront effectués par des juges de faits.

En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent (refus de départ), sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements

Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires, des contrôles de reconnaissances seront effectués non seulement les jours autorisés mais aussi en dehors des jours et créneaux horaires autorisés.

L'organisation se réserve le droit d'après les éditions précédentes et a venir d'étudier les demandes d'engagements des contrevenants avant leurs acceptations.

Le nombre de passage est limité à 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire public : chasuble inscription " sécurité "
- Commissaire de route : chasuble orange inscription " commissaire "
- Chef de poste : chasuble orange inscription " Chef de poste "

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX et COUPES

Les prix sont cumulables

<u>Classement Scratch</u>	au 1 ^{er}	250 €
	au 2 ^{ème}	150 €
	au 3 ^{ème}	100 €

Classement par groupe

au 1^{er} ½ Engagement pour le rallye Mont de Vaucluse de 2023

Classement par classe

NOMBRE DE PARTANTS

	De 1 à 4	De 5 à 8	De 9 à 14	De 15 à 20	+ de 20
1 ^{er}	170,00 €	340,00 €	340,00 €	340,00 €	340,00 €
2 ^{ème}		160,00 €	170,00 €	180,00 €	180,00 €
3 ^{ème}			110,00 €	130,00 €	150,00 €
4 ^{ème}				100,00 €	130,00 €
5 ^{ème}					100,00 €

Classement Pilote Féminine

	De 1 à 4	De 5 et plus
1 ^{er}	170,00 €	340,00 €
2 ^{ème}		160,00 €
3 ^{ème}		100,00 €

COUPES

Des Coupes ou Récompenses a tous les équipages ayant rejoint l'arrivée récompensés.

Note : En cas d'ex-æquo, le temps réalisé dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

La remise des prix se déroulera le Samedi 14 mai 2022 à 20h00 sur podium au plan d'eau des Salettes à Mormoiron.

Les prix en numéraire seront envoyés par la poste

TROPHEES DES COMMISSAIRES

Des coupes récompenseront des commissaires de différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F F S A
